

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 897

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE 44

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est quand même paradoxale (voire scandaleux) que le gouvernement n'augmente les allocations familiales et les pensions de retraites que de 0.3 % alors quand dans le même temps il laisse l'allocation pour demandeur d'asile soumise en droit commun qui permet une augmentation sur « la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les douze derniers indices mensuels de ces prix publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques l'avant-dernier mois qui précède la date de revalorisation des prestations concernées » soit 1.6 % pour 2019.

Cet amendement vise à supprimer cette mesure qui s'inscrit dans une logique de préférence étrangère.